

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

Séance ordinaire du 2 avril 2024

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 2 avril 2024 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2024-04-684 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-685 **Procès-verbal : mars 2024**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en mars 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-686 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 avril 2024;

Considérant que le compte suivant est ajouté :

Érablement Bon inc.	797,64 \$
---------------------	-----------

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 209 705,16 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 2 avril 2024.

2024-04-687

École Paul-Germain-Ostiguy : vernissage

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre datée du 12 mars 2024 des élèves de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy, demandant une commandite pour le vernissage photo sous le thème *Capture ton patrimoine local édition 2024*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-688

Municipalité de Val-Alain : retrait de places subventionnées en garderie

Considérant la demande d'appui de la Municipalité de Val-Alain dans ses démarches pour faire renverser la décision du Gouvernement du Québec de retirer les places subventionnées en garderie annoncée en août 2021 pour cette Municipalité;

Considérant que le Conseil désire donner son appui dans ce dossier;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'appuyer la Municipalité de Val-Alain dans ses démarches;
- de transmettre copie de la présente résolution à la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville, au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay, aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien et au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-689

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

Considérant que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Considérant que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Considérant que selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

Considérant que selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

Considérant que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Considérant que ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Considérant que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Considérant que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;
- que copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, monsieur Scott Pearce et au président de la FQM, monsieur Jacques Demers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-690

Règlement 2024-467 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie : personnes désignées pour l'application du règlement

Considérant le Règlement 2024-467 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie;

Considérant qu'une résolution est nécessaire afin de désigner les personnes pour l'application du règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de désigner les officiers du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville (Régie), le technicien en prévention incendie de la Régie et l'inspecteur municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville pour l'application du Règlement 2024-467 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-691

Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection : affectation

Considérant que par sa résolution numéro 2022-03-060 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le Conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 8 400 \$ pour l'exercice financier 2024;
- de prendre les sommes nécessaires à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-692

ADMQ : colloque de zone – formation

Considérant le colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux de Québec (ADMQ) qui aura lieu à Beloeil le mercredi 8 mai 2024;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

- d'autoriser l'inscription de Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, au colloque de zone pour un montant de 385 \$ plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement relativement à ce colloque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-693 Frais de déplacement : tarif

Considérant que les membres du Conseil désirent revoir le tarif applicable aux frais de déplacement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de fixer le tarif des frais de déplacement à 0,60 \$/km.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-694 Scellement de fissures

Considérant que les membres du Conseil désirent procéder au scellement de fissures sur différents chemins;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Permaroute, selon les termes de la soumission datée du 1^{er} mars 2024, pour un montant maximal de 15 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-695 Rue Bonvouloir : services professionnels

Considérant que le Conseil désire obtenir des services professionnels pour la préparation des plans et devis de génie civil pour la rue Bonvouloir;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le mandat à ARPO pour la préparation des plans et devis « 60 % », selon les termes de la soumission datée du 19 mars 2024, pour un montant maximal de 17 990 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-696 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite obtenir une aide financière pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur des sections du rang de la Rivière Est;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande d'aide financière, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-697

Inspecteur municipal

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Sébastien Pothier au poste d'inspecteur municipal, effective le 25 avril prochain;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la publication d'une offre d'emploi selon les modalités et conditions fixées par la Municipalité;
- d'autoriser la parution d'une offre d'emploi dans les journaux Le Canada Français, L'Avenir et des Rivières, le bulletin municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, de Québec municipal et de la COMBEQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-698

Filtre à sable : appel d'offres pour services professionnels

Considérant que la Municipalité est à la recherche de professionnels en ingénierie pour l'accompagner dans le cadre de la mise en place d'un nouveau système de filtration à l'usine d'eau potable;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services reçues;

Considérant qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public sur le SÉAO afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation de dudit contrat;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la direction générale à former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;
- d'établir que les offres soumises soient évaluées en fonction de la grille d'évaluation suivante;

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES		VALEUR
La firme		
1.1	Présentation de la firme	5

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

1.2	Expérience de la firme dans des projets municipaux similaires	30
Compétence de l'équipe		
2.1	Expérience du chargé de projet	25
2.2	Expérience des ressources proposées	15
Organisation du projet		
3.1	Compréhension du mandat et méthodologie	20
3.2	Assurance qualité	5

- de lancer un appel d'offres public sur le SÉAO afin de mandater une firme apte à fournir les services requis pour la réalisation des plans et devis, l'estimation des coûts, la réalisation de l'appel d'offres ainsi que de la surveillance des travaux dans le cadre de la mise en place d'un nouveau système de filtration à l'usine d'eau potable;
- d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-699

Nettoyage et désinfection au réservoir

Considérant que le Conseil désire que le réservoir d'eau potable soit nettoyé et désinfecté;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat à Solutions EBL inc., selon les termes de la soumission datée du 27 mars 2024, pour un montant de 16 600 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-700

Puits : services professionnels

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation du puits, les membres du Conseil désirent octroyer un mandat de services professionnels pour la supervision des travaux ainsi que pour l'assistance technique en hydrogéologie;

Considérant l'offre de services reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le mandat à LNA, selon les termes de l'offre de services datée du 26 mars 2024, pour un montant de 10 660 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

2024-04-701 **Puits : fourniture et transport d'eau**

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation du puits, les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour la livraison d'eau au réservoir;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Bel-O Transport inc., selon les termes de la soumission datée du 22 mars 2024, pour un montant de 630 \$ par livraison pour un montant maximal de 8 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-702 **Réservoir : programme d'enregistrement de données**

Considérant que l'installation de production d'eau potable de la Municipalité doit être munie d'un équipement permettant l'enregistrement de données et la production d'un rapport au 4 heures;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat à Automation R.L., selon les termes de la soumission datée du 8 mars 2024, pour un montant de 5 800 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-703 **Puits : contrôle de la vitesse de la pompe**

Considérant que le Conseil désire installer un système de programmation pour contrôler la vitesse de la pompe au puits afin de maintenir la pression selon la demande en eau potable;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat à Automation R.L., selon les termes de la soumission datée du 8 mars 2024, pour un montant de 3 760 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-704 **Programme pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'approvisionnement en eau potable – convention d'aide financière**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a présenté une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie de la convention d'aide financière;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la convention, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-705 **Étangs : sulfate ferrique**

Considérant les besoins en sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'achat de sulfate ferrique à Kemira, selon les termes de la soumission datée du 19 mars 2024, pour un montant maximal de 8 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-706 **Étangs : mesure des boues**

Considérant le dossier de gestion des boues aux étangs;

Considérant la soumission reçue pour la mesure des boues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à Écho-Tech H2O, selon les termes de la soumission datée du 25 mars 2024, pour un montant de 2 025 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-707 **Débitmètres : calibrage annuel**

Considérant que les débitmètres doivent être calibrés annuellement;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Compteurs d'eau du Québec, selon les termes de la soumission datée du 29 février 2024, pour un montant de 1 095 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-708 **Rivière du Sud-Ouest – branches 43 et 46 : demande de nettoyage**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de travaux d'entretien des branches 43 et 46 de la Rivière du Sud-Ouest;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que les travaux d'entretien des branches 43 et 46 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2025;
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, au fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-709

Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2024 révisé

Considérant le budget révisé 2024 daté du 5 mars 2024 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi qui porte à 13 857 \$ la quote-part de la Municipalité, soit une augmentation de 103 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le budget 2024 révisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

552, rue des Pins : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure pour régulariser la construction d'un garage privé isolé à des fins résidentielles d'une hauteur de 7,44 mètres au 552, rue des Pins est déposée et présentée.

Le règlement de zonage prévoit que la hauteur maximale d'un garage privé isolé est de 6,5 mètres et qu'il ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal.

Le bâtiment principal a une hauteur de 6,94 mètres.

Le propriétaire de l'immeuble est présent et explique les raisons justifiant sa demande.

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2024-04-710

552 rue des Pins : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre de régulariser la construction d'un garage privé isolé à des fins résidentielles d'une hauteur de 7,44 mètres au 552, rue des Pins;

Considérant que le bâtiment principal a une hauteur de 6,94 mètres;

Considérant que le règlement de zonage prévoit que la hauteur maximale d'un garage privé isolé est de 6,5 mètres et qu'il ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal;

Considérant que le projet est situé en zone résidentielle Ra-3 selon le plan de zonage de la Municipalité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

Considérant qu'un permis a été délivré et signé par le demandeur pour la construction d'un garage d'une hauteur de 20 pieds (6,096 mètres) et indiquant, entre autres, la norme de hauteur maximale de 6,5 mètres et la norme concernant le fait que le garage ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal;

Considérant que selon les informations obtenues du demandeur, lors de l'installation des premières fermes de toit, malgré que la hauteur excédentaire ait été constatée, le demandeur a choisi de les installer quand même afin de protéger la structure des intempéries;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant que par résolution, le Comité consultatif d'urbanisme informe le Conseil qu'il est défavorable à la demande (réf. résolution U2024-02-180);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de refuser la dérogation mineure, telle que présentée.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Madame la conseillère Annie Soutière
 Monsieur le conseiller Claude Vasseur
 Monsieur le conseiller Luc Daigneault
 Monsieur le conseiller Michel Lemaire

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud
 Monsieur le conseiller Mario Daigneault

Adoptée à la majorité des conseillers

525, rang des Irlandais

La demande de dérogation mineure pour autoriser la création d'un lot dont la profondeur est de 62,42 mètres au 525, rang des Irlandais est déposée et présentée.

Le règlement de lotissement prévoit que la profondeur minimale d'un terrain situé à proximité d'un cours d'eau est de 75 mètres.

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2024-04-711

525 rang des Irlandais : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre la création d'un lot dont la profondeur est de 62,42 mètres au 525, rang des Irlandais;

Considérant que le règlement de lotissement prévoit que la profondeur minimale d'un terrain situé à proximité d'un cours d'eau est de 75 mètres, la largeur minimale est de 50 mètres et la superficie minimale est de 4 000 mètres carrés;

Considérant que le lot projeté présente une largeur de 55,92 mètres et une superficie de 4 000 mètres carrés;

Considérant que le projet est situé en zone A-5 selon le plan de zonage de la Municipalité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant que par résolution, le Comité consultatif d'urbanisme informe le Conseil qu'il est favorable à la demande (réf. résolution U2024-03-185);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-712

Comité consultatif d'urbanisme : formation aux membres

Considérant la formation obligatoire pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la proposition reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'inscription des membres du Comité consultatif d'urbanisme à la formation obligatoire pour un montant de 125 \$ par personne plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement relativement à cette formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de mars 2024 est déposé au Conseil.

2024-04-713

Développement domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc : approbation du Plan d'aménagement d'ensemble

Considérant le projet de développement soumis pour le prolongement de la rue des Frênes sur le lot 4 981 606 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4,93 hectares situé dans la zone Ra-10;

Considérant que ce projet prévoit l'implantation de 106 unités résidentielles et d'une garderie, tel que plus amplement décrit dans le document transmis le 6 mars 2024 et présenté dans le plan concept de Sophie Tétreault architecte daté du 31 janvier 2024 en considération du projet de lotissement préparé par Philippe Tremblay, arpenteur- géomètre, Minute 9411 daté du 8 février 2024 (ci-après « le Projet »);

Considérant qu'en raison de l'envergure de ce projet et afin de s'assurer d'être en mesure de pouvoir le desservir, la Municipalité a mandaté la firme Tetra Tech afin de déterminer la capacité résiduelle de ses usines de traitement des eaux potable et usées;

Considérant que les études réalisées ont fait ressortir que le système actuel, quoique suffisant pour répondre aux immeubles déjà desservis, n'a pas la capacité nécessaire pour desservir les constructions projetées par le Projet;

Considérant que ces études présentent les travaux de mise à niveau des usines de traitement des eaux qui doivent être réalisés pour en augmenter la capacité afin de répondre aux projections de développement de la Municipalité;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

Considérant que ces travaux impliquent une dépense de plus de cinq millions de dollars et que selon la planification des phases prévues pour leur réalisation, ceux-ci pourraient être réalisés sur une période d'environ 4 ans;

Considérant que le Conseil est disposé à réaliser ces travaux afin de permettre la réalisation du Projet présenté par les promoteurs;

Considérant que le coût de ces travaux sera financé par règlement d'emprunt dont l'entrée en vigueur est assujettie à l'approbation par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

Considérant que le Projet de développement soumis est assujetti aux dispositions du Règlement numéro 2011-398 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et qu'en vertu de ce règlement, le Conseil peut assujettir l'approbation d'un PAE à certaines conditions afin notamment d'en garantir la réalisation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a, par sa résolution U2024- 02-179 adoptée le 19 février 2024, donné un avis favorable à la proposition de Plan d'aménagement d'ensemble du Projet;

Considérant que le Conseil est d'avis que le projet rencontre les objectifs et les critères énoncés au Règlement relatif aux PAE, notamment en ce qu'il propose une mixité intéressante au niveau des usages et de l'architecture et qu'il peut contribuer positivement à l'essor de la Municipalité;

Considérant que les promoteurs ont indiqué à la Municipalité qu'ils estimaient que le Projet sera réalisé en deux phases et sera complété dans les 36 mois suivants la réalisation des travaux de mise à niveau à être réalisés par la Municipalité permettant de le desservir;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le plan d'aménagement d'ensemble décrit dans le document transmis le 6 mars 2024 et présenté dans le plan concept de Sophie Tétreault architecte daté du 31 janvier 2024 en considération du projet de lotissement préparé par Philippe Tremblay, arpenteur- géomètre, Minute 9411 daté du 8 février 2024 et d'entamer par conséquent la procédure de modification aux règlements d'urbanisme pour y inclure ce plan, lequel pourra être réalisé aux conditions suivantes :
 - i. Que les promoteurs prennent à leur charge le coût des infrastructures et des équipements municipaux à être réalisés sur le site du Projet;
 - ii. Que les promoteurs prennent à leur charge le coût du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le rang de la Rivière Est pour assurer le bouclage des infrastructures projetées;
 - iii. Que les promoteurs fournissent à la Municipalité un cautionnement d'exécution d'une valeur de 50% du coût de ces travaux afin de garantir leur réalisation;
 - iv. Que l'ensemble du Projet de développement soit terminé au plus tard dans les 36 mois suivant la réalisation des travaux de mise à niveau des infrastructures par la Municipalité permettant de le desservir;
 - v. Que ces modalités soient prévues dans une entente relative aux travaux municipaux à être conclue avec la Municipalité

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

conformément aux dispositions du Règlement numéro 2017- 438 sur les ententes relatives aux travaux municipaux, sans restreindre le droit de la Municipalité d'exiger toute autre modalité afin d'assurer la bonne exécution du Projet;

- vi. Que le règlement d'emprunt à être adopté par la Municipalité pour financer les travaux d'amélioration et de mise à niveau des usines de traitement des eaux soit approuvé par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation et entre vigueur;
- vii. Que les promoteurs fournissent à la Municipalité une garantie d'un montant de 500 000 \$ afin de garantir la construction des bâtiments projetés dans les délais prescrits conformément au Projet soumis. Cette garantie pourra être sous forme de cautionnement ou de garantie bancaire si le financement des travaux par la Municipalité est payé au moyen d'une taxe spéciale par unité à construire et devra être en argent s'il est payé au moyen d'une contribution imposée en vertu d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les démarches découlant de la présente résolution pourront être entamées lorsque le requérant aura informé la Municipalité par écrit de son accord à l'égard de ces conditions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-714

Développement domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc : appui pour les travaux municipaux

Considérant le projet de développement soumis pour le prolongement de la rue des Frênes sur le lot 4 981 606 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4,93 hectares situé dans la zone Ra-10;

Considérant que ce projet prévoit l'implantation de 106 unités résidentielles et d'une garderie, tel que plus amplement décrit dans le document transmis le 6 mars 2024 et présenté dans le plan concept de Sophie Tétreault architecte daté du 31 janvier 2024 en considération du projet de lotissement préparé par Philippe Tremblay, arpenteur- géomètre, Minute 9411 daté du 8 février 2024 (ci-après « le Projet »);

Considérant que le coût de ces travaux sera financé par règlement d'emprunt dont l'entrée en vigueur est assujettie à l'approbation par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;
Considérant que ce projet est assujetti aux dispositions du Règlement numéro 2011-398 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et que le Conseil a approuvé le Projet à certaines conditions;

Considérant que le Projet prévoit l'aménagement de rues, qu'il prévoit être desservi par le réseau municipal d'aqueduc et d'égout et qu'il est donc assujetti aux dispositions du Règlement numéro 2017- 438 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'appuyer la réalisation du Projet;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

- d'autoriser le requérant à poursuivre ses démarches pour la conclusion d'un protocole d'entente avec la Municipalité pour la réalisation des travaux en considération des conditions énoncées dans la résolution numéro 2024-04-713 adoptée ce jour relativement à l'acceptation du plan d'aménagement d'ensemble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-715

**Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) :
reddition de compte finale**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation en juin 2021;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de déclarer que le Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville a respecté les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité;
- d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale en ce qui concerne les travaux de réfection majeure au centre des loisirs (chalet).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-716

**Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) :
rapport d'un auditeur**

Considérant que la reddition de comptes finale pour le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux doit être accompagnée d'un rapport d'un auditeur externe;

Considérant l'offre de service reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le mandat à Raymond Chabot Grant Thornton, selon les termes de l'offre de service datée du 19 mars 2024, pour un montant maximal de 3 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-717

Baseball Brome-Missisquoi

Considérant la demande de la ligue de Baseball Brome-Missisquoi pour le renouvellement de l'entente de prêt gratuit du terrain de balle de la Municipalité;

Considérant que des enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville sont inscrits dans cette ligue;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la ligue de Baseball Brome-Missisquoi à utiliser gratuitement le terrain de balle de la Municipalité lorsque le terrain sera disponible et non réservé par les citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-718

Fête nationale

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre de la Fête nationale qui se déroulera au parc Yves-Larocque le lundi 24 juin 2024;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver la programmation proposée, d'autoriser une dépense maximale de 19 900 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-719

Cinéma plein air

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre du Cinéma plein air 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver la programmation proposée et d'autoriser une dépense maximale de 2 180 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-720

Pique-nique culturel

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre du pique-nique culturel qui se tiendra le samedi 13 juillet 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver la programmation proposée, d'autoriser une dépense maximale de 3 050 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-721

Soirées et journées de jeux de société

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre des soirées et journées de jeux de société;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

- d'approuver la programmation proposée, d'autoriser une dépense maximale de 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-722

Soirée Ados 2024 : autorisation de paiement

Considérant le projet Soirée Ados approuvé par le Conseil (réf. Résolution 2024-03-680) qui se tiendra le vendredi 3 mai prochain;

Considérant que le fournisseur Équipement Fun Party inc. demande un paiement par chèque le soir de l'événement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque à Évènement Fun Party inc. au montant de 1 600 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-04-723

Jour de la terre 2024

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre du Jour de la Terre qui se tiendra le 22 avril 2024;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver la programmation proposée, d'autoriser une dépense maximale de 600 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2024-04-724

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance :

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 AVRIL 2024**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire